

10 jan 2024 -13:56

La Régie des Bâtiments rénove la Justice de paix de Merksem de manière durable

En décembre 2023, la Régie des Bâtiments fédérale a achevé les travaux de rénovation de la Justice de paix de Merksem. Le bâtiment datant de 1977 a entièrement été rénové afin d'améliorer considérablement ses performances énergétiques (panneaux photovoltaïques, toiture végétale, récupération d'eau de pluie, isolation, etc.).

De plus, la circulation dans le bâtiment et l'accessible aux personnes à mobilité réduite ont été optimisées.

Ces travaux, d'un coût d'environ 1,5 million d'euros, s'inscrivent dans le Plan national Énergie-Climat (PNEC) de l'administration fédérale.

||

« La rénovation durable de la Justice de paix de Merksem est un des nombreux témoins de notre engagement envers l'amélioration significative de l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Dans le cadre du Plan National Énergie-Climat (PNEC), la Régie des Bâtiments a investi environ 1,5 million d'euros pour revitaliser ce bâtiment datant de 1977. Les travaux, achevés en décembre 2023, vont au-delà de la simple modernisation en mettant l'accent sur l'accessibilité renforcée et la durabilité environnementale. Les améliorations énergétiques, telles que l'installation de panneaux photovoltaïques, une toiture végétale, la récupération d'eau de pluie, l'isolation, et bien d'autres, positionnent ce projet comme un exemple concret de notre engagement envers un avenir plus respectueux de l'environnement. Outre cela, cette réalisation va plus loin puisqu'elle permet d'optimiser son accessibilité en permettant aux personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder aux bâtiments plus aisément. La rénovation de la Justice de paix de Merksem est, une nouvelle fois, un autre exemple de ma volonté de rendre nos bâtiments plus inclusifs et durables. D'autres Justices de paix suivront. Je suis particulièrement fier que la vision élaborée avec le Comité de direction permette, progressivement, à nos bâtiments publics d'être de plus en plus éco-responsables. »

||

Mathieu Michel
secrétaire d'État en charge de la Régie des Bâtiments

Contexte du projet

Le bâtiment de la Justice de paix de Merksem datant de 1977, sa menuiserie extérieure et sa toiture nécessitaient une remise à neuf. Afin de permettre une utilisation aux normes et en accord avec les défis actuels, le bâtiment a été rénové en profondeur.

Pendant les travaux, les services ont été hébergés dans des locaux temporaires aménagés sur le parking. Des audiences également y étaient tenues.

Améliorations énergétiques : panneaux photovoltaïques, toiture végétale, chaudière à condensation, récupération d'eau de pluie, éclairage LED, etc.

Les travaux, qui se sont déroulés de juin 2022 à décembre 2023, comportaient de nombreuses améliorations énergétiques :

- Isolation des façades, de la toiture et des sols pour se rapprocher au maximum des exigences de la construction passive.
- Remplacement de la menuiserie extérieure par une variante en aluminium à rupture de pont thermique.
- Placement d'un triple vitrage et d'un vitrage antisolaire sur les façades est, sud et ouest du bâtiment.
- Installation d'une nouvelle chaudière à condensation et d'un système de ventilation à récupération de chaleur. L'ensemble des tuyauteries et des radiateurs ont également été remplacés.
- Remplacement des installations électriques et mise en place d'un éclairage LED.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture inclinée.
- Remise à neuf du réseau d'égouts qui permettra de récupérer l'eau de pluie pour alimenter les toilettes.
- Aménagement d'une toiture végétale et mises en place de différentes actions en faveur de la biodiversité existante. Les arbres à hautes tiges ont par exemple été conservés et de nombreuses espèces nectarifères ont été plantées.
- Installation d'un abri à vélos et de deux douches pour les collaborateurs.

Meilleure circulation interne et accessibilité

L'aménagement intérieur du bâtiment a également été adapté afin d'améliorer la circulation des personnes. Une séparation claire a ainsi été créée entre les zones publiques (hall d'entrée, toilettes pour les visiteurs), les zones semi-publiques (salle d'audience, local des avocats pro deo) et les zones réservées au personnel (greffe, cantine).

Pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, divers aménagements ont été prévus : des toilettes publiques spécifiques, un guichet d'accueil accessible en fauteuil roulant, des ouvertures de portes suffisamment larges, de seuils bas, etc. Enfin, la sécurité a été améliorée par l'installation d'un système de surveillance avec des caméras et une détection d'effraction. La sécurité incendie a également été adaptée aux normes actuelles.

Durabilité et construction circulaire

Dans le cadre du PNEC, ces es travaux de rénovation ont permis d'améliorer fortement les performances énergétiques et de mettre l'accent a été mis autant que possible sur le principe de la construction circulaire.

Par exemple, les plinthes en pierre de taille de la façade ont été retirées, mais ont été réutilisées pour l'allée. Les arbres à basses tiges et les buissons qui ont été déracinés pendant les travaux ont été broyés et ont servi de couvre-sol contre les mauvaises herbes entre les nouvelles plantations. Pour le choix des matériaux, il a également été tenu compte de leur « énergie grise » (quantité d'énergie nécessaire pour leur production).

Enfin, afin d'encourager l'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail, deux douches et un abri à vélos ont également été prévus.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments

Occupant : SPF Justice - Justice de paix

Entrepreneur : PIC Renodecor

Durée des travaux : juin 2022 - décembre 2023

Coût : environ 1,5 million d'euros TVAC

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Cardoso Nunes
Catherine (FR)
+32 (0)470 13 10 74
+32 (0)495 21 06 86
press@buildingsagency.be